

L'ÉCLAIR

de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois	Un an
4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
5 fr. 50	12 fr.	25 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmes, 12. TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desarmes.
A LILLE, 23, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Le Procès Esterhazy

Un communiqué officiel a fait savoir que le commandant Valsin-Esterhazy comparaitra le 10 janvier, devant le premier Conseil de Guerre de la Seine. Sur cette information, les polémiques ont recommencé violemment, passionnées, autour de l'affaire Dreyfus, — ce qui prouve bien que, malgré les dires du ministre de la guerre et de M. Méline, il y a une étroite connexité entre ces deux scandales militaires.

Faut-il en inférer que M. Esterhazy est coupable des crimes imputés à Dreyfus? Assurément non, mais M. Esterhazy ne sera complètement lavé de ce chef d'accusation que si son innocence ressort d'un débat public et contradictoire.

D'ici là on aura beau soutenir que le rapport du commandant Ravary lui est entièrement favorable; que le fameux bordereau sur lequel Dreyfus a été condamné n'est pas de lui; que sa main; que son renvoi devant le Conseil de Guerre n'est que de la forme, — aucun de ceux qui ont suivi froidement le débordement de boue prélectorienne qui a marqué la fin de l'année 1892, ne sera convaincu.

La suspicion continuera à planer sur M. Esterhazy et Dreyfus bénéficiera toujours du doute, — peut-être plus fort que jamais.

Il en irait certainement de la sorte, si, cédant aux sollicitations du Gouvernement très empressé, mêlé par cette affaire, suivant l'expression cambronnienne du général Billot, le Conseil de Guerre prononçait le « huis-clos ».

Et puis, le commandant Esterhazy n'est pas seulement accusé de la trahison dont Dreyfus porte la peine. D'autres faits non moins graves ont été relevés à sa charge.

Est-il, oui ou non, l'auteur des lettres communiquées par Madame de Baulouzy? Est-il cet officier insensé et infâme qui se délectait à la pensée de mitrailler Paris et de charger les soldats français à la tête d'un régiment de uhlans?

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

LE PROCHAIN RETOUR DE M. NAQUET

Nous avons raconté comment les magistrats de la Cour d'Assises, devant le verdict d'acquiescement général rapporté par le jury dans le dernier avat de Panama, avaient, sur la demande de son fils, le docteur Naquet, solliciteur, écrit au cas de M. Naquet retourné à Londres et lui avait accordé un délai d'un mois pour se présenter devant un nouveau jury.

M. Q. DE BEAUREPAIRE ET LE PANAMA

On prête à M. Quesnay de Beaurepaire l'intention de convoquer un jury d'honneur composé de chefs de la magistrature pour statuer sur sa conduite dans la poursuite du Panama. On sait qu'après avoir changé d'avis sur l'opportunité des poursuites, M. Quesnay de Beaurepaire a laissé tranquillement la prescription accomplir au profit des escumeurs de cette affaire.

Qu'on pourrait faire un jury d'honneur à l'usage de délégués commis par les principaux chefs de la Compagnie de Panama? Videmment! Ont-ils été punis! Non. Pourquoi cette impunité? Parce que le procureur général Daloz a laissé accomplir une prescription qu'il lui eût été facile d'interrompre.

Tout cela étant avéré, nous nous demandons en quel point fera son jury d'honneur en occurrence?

D'après la Petite République, voici les motifs de l'intention de M. Q. de Beaurepaire: « Beaurepaire se soucie fort peu de son honneur et beaucoup de ses intérêts. Le rapport de Viviani lui est un empêchement à l'avancement. Or, il va y avoir un jury d'honneur à l'usage de la commission, et M. Meunier, procureur général, s'il n'est pas exécuté-quant-à-elle, va être considéré comme coupable par ce jury d'honneur. Cette place est convoitée par Beaurepaire qui

PRONOSTICS

LA PROCHAINE CHAMBRE

LA VILLE DE NANTES SANS PRUD'HOMMES

Nantes, 5 janvier. Tous les prud'hommes de Nantes viennent de démissionner à la suite d'un incident qui s'est produit à une des dernières séances du conseil municipal.

Un conseiller ayant blâmé l'attitude des prud'hommes ouvriers qui ont accepté de la Bourse du travail un mandat impératif, M. Paul Thibaud, avocat, autre conseiller, lança dans la discussion une phrase malheureuse et alléguant que tous les jugements du conseil étaient cassés par le tribunal de commerce.

ENCORE UN SOLDAT CONDAMNÉ À MORT

Paris, 5 janvier. La série continue.

Le conseil de guerre de Tunis vient de condamner à la peine de mort le nommé Albert Pétreille, soldat au 4^e bataillon d'Afrique, pour vol de fait et outrages envers un supérieur pendant le service.

ELECTION SENATORIALE DU VAR

Paris, 5 janvier. Le collège électoral sénatorial du département du Var est convoqué pour le 27 février prochain à l'effet d'être un sénateur, en remplacement de M. Anglés, décédé.

TIRAGE FINANCIER DU 5 JANVIER

Paris, 5 janvier. Aujourd'hui a eu lieu le tirage des obligations de la ville de Paris (1894).

A PROPOS DE L'ÉPIDÉMIE DE CASTRES

Castres, 5 janvier. L'épidémie de fièvre typhoïde demeure stationnaire. Il y a peu de cas nouveaux; une centaine de militaires sont en traitement à l'hôpital, où 4 décès sont survenus depuis le 1^{er} janvier. La mortalité, en ville, est normale.

Les décisions prises par le conseil municipal concernant les mesures à prendre en raison de la situation ont été adressées au ministre de la guerre à qui on enverra aujourd'hui une pétition signée de 3,000 commerçants et industriels de Castres, lesquels demandent le retrait de la décision qui consigne tous les établissements publics de Castres et s'engage à apporter dans leurs immeubles toutes les modifications qui pourraient être réclamées par le service de santé militaire.

ÉTRANGER

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS ANGLAIS

Londres, 5 janvier. Le citoyen Tom Mann, le célèbre leader ouvrier, a publié hier un manifeste sur le gigantesque conflit survenu dans l'industrie mécanique et qui dure depuis plus de six mois. Il y déclare que les secours pécuniaires fournis aux membres du syndicat des mécaniciens qui luttent pour une cause intéressante à l'avenir du mouvement ouvrier tout entier sont insuffisants et il propose la création d'un vaste organisme national comprenant toutes les classes de travailleurs et qui sera à la fois, une fédération de trades unions du Royaume-Uni et une association politique.

LA TERRIBLE CATASTROPHE DE LONDON

Toronto, 5 janvier. Les dernières nouvelles annoncent que le nombre de morts de la catastrophe de London n'est que de vingt-deux. Il y a plus de cent blessés, dont plusieurs ne survivent pas. La plupart des morts sont dues à l'asphyxie.

LA FÉDÉRATION ANGLAISE DES MINEURS

Londres, 5 janvier. La Fédération des mineurs a commencé sa conférence annuelle hier à Bristol. 32,000 mineurs étaient représentés par 54 délégués.

LES SUCRES FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS

Washington, 5 janvier. Le Trésor prépare de nouvelles instructions prescrivant aux receveurs des douanes de frapper les sucres français de droits additionnels contrebalançant les primes directes ou indirectes dont ils bénéficient.

LES ÉLECTIONS DES CHAMBRES CUBAINES

Madrid, 5 janvier. Le maréchal Martínez Campos a eu une conférence avec M. Moré, ministre des colonies. Suivant les journaux, il aurait exprimé au ministre l'avis qu'il faut ajourner les élections des Chambres cubaines, en raison de la situation de Cuba causée par la guerre civile, le parti conservateur s'abstenant de prendre part au scrutin.

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

Rome, 5 janvier. La Gazette de Torino s'abandonne à l'opinion de la plupart des autres journaux, ne croyant pas à la possibilité d'un rapprochement commercial entre la France et l'Italie.

Le Don Chisciotto ne répond pas à l'espoir de voir se réaliser ce rapprochement.

Il n'est peut-être pas téméraire de conjecturer, des renseignements que nous avons recueillis, que la Chambre prochaine, comme elle sera composée et quel sera son rôle. Il est utile au parti socialiste de chercher à voir assez loin devant soi pour régler d'avance son action militaire. Or, autant qu'il est permis de présumer des décisions, toujours un peu mystérieuses, du suffrage universel, voici ce que des renseignements multiples, pris à des sources très diverses, permettent de présenter.

Tout d'abord il n'est douteux pour personne que le parti socialiste réalisera de sensibles progrès. Il conquerra un certain nombre de sièges nouveaux. Surtout il groupera, sur ses candidats qui entront presque partout en lutte, un chiffre total de suffrages très élevé, et il attestera sa vitalité et sa force dans le pays.

Enfin, par une conséquence naturelle, il anéantira les radicaux les plus avancés à compter de plus en plus avec lui, à entrer dans son action immédiate, et à se rapprocher de ses formules générales. Ainsi, il est probable que c'est sur une certaine déglutition que l'action socialiste s'exercera dans la Chambre prochaine. Le prélu pour notre parti serait, en s'étendant, de s'affirmer comme une substance diluée, mais les contours du socialisme sont aujourd'hui trop nets et l'éducation de la classe ouvrière trop poussée déjà, pour que les équivoques et les contrefaçons soient à redouter. C'est le socialisme vrai, avec la hardiesse de ses principes, qui sera le ressort du groupe parlementaire que les travailleurs les plus éclairés envoieront à la prochaine Chambre.

Pour les radicaux, les pertes et les gains se balanceront très vraisemblablement. Ils perdront quelques sièges acquis par le socialisme, d'autres leur seront arrachés par la pression administrative et par les candidatures d'argent. Mais dans les pays à tradition républicaine qui ne pardonnent pas aux opportunistes leurs compromissions avec la droite, ils pourront gagner quelques sièges sur l'opportunisme, notamment dans la région du Sud-Ouest. Au total, leurs forces parlementaires resteront à peu près les mêmes. Mais il est difficile de déterminer la proportion des radicaux qui ne pourront se maintenir que par des concessions décisives au socialisme.

Quant aux opportunistes, servis par toutes les violences de la candidature officielle, ils pourront gagner quelques sièges sur les radicaux. Mais ils en perdront beaucoup qui leur seront enlevés par les ralliés et les cléricaux. Ce n'est pas impunément qu'ils auront restitué la force gouvernementale à la droite, qui dispose déjà de tant de forces sociales, la grande propriété, l'Église. A qui suit de près les élections partielles et les journaux conservateurs, il est visible que la Droite sera, aux élections générales, beaucoup plus exigeante que ne l'imaginait d'abord les opportunistes.

A la Chambre la réaction s'abrute, avec une modestie calculée, derrière le ministre Méline. Elle ne demande pas à être représentée directement dans le ministère. Elle n'embarasse pas ses alliés par des motions indécises contre les lois scolaires et militaires, ou, si elle y est contenue par les plus ardents du parti, elle se borne, comme l'a fait M. Cochon dans le budget de l'Instruction primaire, à une manifestation sans lendemain, sans conclusion immédiate. Pour l'instant, il lui suffit d'avoir retrouvé l'accès des préfectures et des bureaux et d'avoir repris figure gouvernementale.

Mais évidemment, aux élections générales, elle songera à tirer parti pour elle-même de ces avantages nouveaux. Elle y sera contrainte par les ambitions de son personnel politique et aussi par l'Église, qui ne veut pas laisser passer la législature prochaine sans y avoir un groupe puissant, organo-décide des revendications catholiques. Ayant donc pour eux, tout comme les opportunistes, monsieur le préfet, et ayant, en outre, monsieur le curé, les ralliés tendront largement le pré-opportunisme.

Ainsi, c'est au profit du socialisme d'un côté, du cléricisme de l'autre, que se produiront, aux élections prochaines, des détachements de forces. Il ne semble pas, d'après l'état actuel du pays, que ces résultats doivent être décisifs. Je veux dire qu'entre le parti socialiste accru et le parti cléricale accru, il restera une majorité de radicaux tempérés et d'opportunistes non cléricaux. Cent voix socialistes à une extrémité, cent cinquante voix cléricales à l'autre et entre les deux un peu plus de 300 radicaux et opportunistes.

Il n'est nullement impossible que ce groupe intermédiaire revienne, pour

gouverner, à la politique de concentration. D'une part, bien des radicaux craindront d'être absorbés par les socialistes; les opportunistes survivants avertis par une cruelle épreuve, ne voudront pas être absorbés par les cléricaux et ainsi une transaction interviendra sans doute entre opportunistes et radicaux pour faire la politique de M. Bourgeois avant le ministre Bourgeois, ou de M. Sarrien après le même ministre.

Les élections prochaines ne seront donc vraisemblablement pas un coup de théâtre. Elles mettront fin au Ministère Méline, jugé insuffisant par la droite cléricale et compromis par les opportunistes, en qui l'instinct de conservation se sera réveillé. Mais elles ne créeront pas une situation bien nette, ou une majorité bien définie. Elles créeront une situation très complexe et une majorité très instable.

Cette situation ne sera pas sans péril pour notre parti. Elle lui donnera, à coup sûr, une grande force de destruction. Mais comme il ne pourra renverser les gouvernements de concentration républicaine qui par des coalitions avec la droite cléricale, et pour la République elle-même. Le parti socialiste sera à peu près, après mai 1893, dans les mêmes conditions que le parti radical après octobre 1880.

Il devra donc éviter, non seulement les coalitions de parti, mais, sans dire, mais toutes les occasions de rencontre avec la droite cléricale. Et, pour cela, à un moyen bien simple. C'est d'abord de dénoncer aussi vigoureusement, plus vigoureusement que quiconque, comme il l'a toujours fait, l'œuvre laïque de la République. C'est ensuite d'exercer, non une action critique et négative, mais une action organique. J'entends par là que, dès le début de la législature, il devra déposer de grands projets de réforme sociale très étendus.

L'AFFAIRE DREYFUS - ESTERHAZY

Paris, 5 janvier.

L'irritante question de huis-clos soulevée de vives polémiques. La grande majorité du public ne peut pas admettre que le mystère militaire qui a enveloppé l'affaire Dreyfus se reproduise autour de l'affaire Esterhazy. Une condamnation ne donnerait pas plus satisfaction à l'opinion publique dans ces conditions qu'un acquittement. Le peuple veut la lumière, une bonne fois, et il est résolu à l'exiger.

Si l'on a cru le *Guerrillero del Sur*, le gouvernement aurait examiné, au sujet de ce huis-clos, deux projets transactionnels:

« L'un consistait à laisser les débats se dérouler publiquement, mais en usant de la faculté que le Conseil de guerre a le droit de refuser de publier le compte rendu, aux termes de l'article 113 du Code de justice militaire. »

« L'autre admettait le huis-clos, à la condition que les motifs du jugement fussent assez explicites pour qu'aucun doute ne pût subsister, dans l'opinion publique, sur la régularité de la procédure et la légitimité de la sentence. »

L'ORDONNANCE DE RENVOI

On a publié différents textes de l'ordonnance de renvoi du commandant Esterhazy devant le conseil de guerre. Tous sont inexactes; ce texte n'a été communiqué à personne. Toutefois, le secrétaire de M. Léonard affirme que les « attendus » de l'ordonnance sont favorables à son client.

LE COLONEL PIGNAT

Le colonel Pignat a été appelé, hier, à deux heures à la place Vendôme. Il est plus que probable que cet officier ne retournera pas en Tunisie, au moins de quelque temps. Il a été pris de se tenir à la disposition de l'autorité militaire jusqu'à la clôture du procès Esterhazy, qu'il va ouvrir le 10 janvier prochain.

LE CONSEIL DE GUERRE

Nous avons dit que le Conseil de guerre seul avait qualité pour décider la question du huis-clos.

Voici l'article 113 du Code militaire qui contient cette disposition :

Le conseil de guerre se réunit au jour et à l'heure fixés par l'ordre de convocation. Des exemplaires du présent Code, du Code d'instruction criminelle et du Code pénal ordinaire sont déposés sur le bureau.

Les séances sont publiques et, hors de la salle, néanmoins, si cette publicité paraît dangereuse pour l'ordre ou pour les mœurs, le Conseil ordonne que les débats aient lieu à huis-clos. Dans tous les cas, le jugement est prononcé publiquement.

Le Conseil peut interdire le compte rendu de l'affaire; cette interdiction ne peut s'appliquer au jugement.

On ne sait donc rien encore de précis quant au huis-clos.

La présidence du 1^{er} conseil de guerre appelé à juger Esterhazy a été dévolue au général de Luxer, commandant de la 14^e brigade d'infanterie.

Sont nommés juges : Le colonel de Ramel, commandant le 28^e régiment d'infanterie; le colonel Bourgon, commandant le 1^{er} régiment de cuirassiers; le lieutenant-colonel Marcy, du 1^{er} régiment du génie; le lieutenant-colonel Gaudoulet, de la garde républicaine; le colonel Gardin, du 28^e régiment d'infanterie; le commandant Rivals, du 12^e régiment d'artillerie.

Juges suppléants : le colonel Beilouet, commandant le 1^{er} régiment d'artillerie; le lieutenant-colonel Fraquin, du 2^e régiment d'infanterie; le commandant Récipieu du Nozet de St-Martin, du 101^e régiment d'infanterie.

Les menures du conseil de guerre appelé à juger dans l'affaire Esterhazy ont été informés individuellement de leur désignation, dans l'après-midi d'aujourd'hui mercredi.

Nommé général de brigade l'année dernière, le général de Luxer n'est âgé que de 54 ans.

Pendant la guerre de 1870 il appartenait à l'armée de Paris et fut décoré, peu de jours après la bataille de Champigny, en récompense de sa belle conduite au feu.

— Du Petit Journal :

Les citations à comparaître le 10 courant comme témoins, ont été lancées depuis hier; elles ont été adressées à M. Mathieu Dreyfus, au colonel Pignat, aux trois experts Ravinard, Colonna et Conard, enfin à une vingtaine d'officiers d'état-major au courant des phases de la première affaire Dreyfus.

D'après des renseignements que nous tenons de bonne source, certaines dépositions à seront très intéressantes, au point de vue des dessous extraordinaires de la campagne menée contre le commandant Esterhazy.

triche qu'ils annoncent de loin en loin

en termes ambigus, ce sera la suprême faillite. Et s'ils entrent résolument dans la voie des réformes sociales, ils accroîtront la force de la classe ouvrière sans lui arracher son haut idéal révolutionnaire.

Ils auront donc précipité la chute du système capitaliste.

Aussi est-ce avec une absolue confiance que nous saluons l'année qui s'ouvre et les élections qui approchent.

JEAN JAURÈS,
Député de Carmaux.

Au Pays Noir Belge

Mouvement gréviste dans le bassin houillier de Charleroi. — Arrestation de quatre grévistes. — Les mineurs sont calmes.

(De notre correspondant)
Charleroi, 5 janvier.

On signale, dans le bassin houillier de Charleroi, un mouvement de grève, provoqué par l'application du nouveau règlement des mines. Dans divers charbonnages, les ouvriers avaient demandé un suris pour la mise en vigueur du règlement, contre lequel ils avaient formulé des réclamations.

Comme il n'a pas été tenu compte de leurs observations, les mineurs de certains puits ont refusé de descendre.

Cette attitude des ouvriers est contraire à la décision de la Fédération des mineurs et ne peut que nuire au succès des revendications des travailleurs.

Aussi la Fédération des mineurs est-elle convoquée d'urgence pour jeudi 6 janvier à 9 h. 1/2, du matin, à la Maison du peuple de Charleroi-Nord (Roton), pour statuer sur les mesures à prendre.

Il est à remarquer que ces grèves partielles sont le résultat du manque d'organisation. On ne peut pas dire que la classe ouvrière soit syndiquée, elle n'est pas abandonnée le travail.

Au charbonnage de Trieu-Kaisin à Châtelineau, aux puits 4, 5 et 8, la moitié des ouvriers sont en grève, tandis qu'à un puits n° 10 les travailleurs sont au complet.

On nous signale une grève au puits n° 8 du Gouffre, mais nous n'avons pu contrôler la nouvelle; à Châtelle, à Ormont et à Heubier tout le monde travaille.

On nous signale une grève complète; à Noël Sart Calpart grève complète des 300 ouvriers du trait du jour.

Au puits de la Blanchisserie de Sacré Madama on nous signale 70 manquant.

Au charbonnage de Monceau Fontaine on nous signale une grève; nous avons voulu suivre notre habitude, nous renseigner directement sur le charbonnage; à notre demande de renseignements par téléphone on a refusé de répondre; nous tenons à signaler le fait afin que dans l'avenir, si une information erronée concernant un charbonnage, était publiée par le Journal, on ne puisse pas nous faire un reproche de n'avoir pas contrôlé les renseignements de notre correspondant.

C'est dans l'intérêt des intéressés que nous prions la précaution de contrôler nos informations par téléphone, quand c'est possible.

Nous constatons d'ailleurs que partout — sauf à Monceau Fontaine — notre intention est comprise et on nous renseigne avec empressement et politesse.

Quatre mineurs arrêtés

Hier matin on a vu arriver à Gilly un certain nombre d'ouvriers mineurs, venant de Châtelineau où la grève est complète.

L'après-midi un meeting a été tenu à la Maison du Peuple. Vers 5 heures, à la sortie du meeting, les ouvriers se sont formés en cortège et on a cru qu'ils allaient pour aller au travail aux Viviers où une partie des ouvriers étaient descendus.

La police et sept gendarmes à cheval se rendirent aussitôt au puits des Viviers, mais une partie des ouvriers seulement se rendirent à ce charbonnage, les autres regagnèrent Châtelineau.

Au puits des Viviers un incident s'est produit; les gendarmes ont procédé à quatre arrestations, pour injures qui leur auraient été adressées, paraît-il.

Jusqu'à dans la soirée, on nous signale la présence dans les rues de Gilly de nombreux groupes de grévistes qui se promènent paisiblement.

Il semble bien, à plusieurs indices, que M. Deschanel et M. Poincaré vont d'être les chefs, dans une prochaine législature, de ce qui peut être appelé un parti modéré de réformes. Ils s'enorgueillissent de faire en France ce qu'on fait plus d'une fois les conservateurs anglais. Ils s'empareraient des idées générales des partis avancés et tenteraient de les réaliser, sous la conduite et le contrôle du parti modéré. Et là serait le noeud d'une majorité gouvernementale nouvelle.

Nous saurons bientôt si c'est exact? car, pour qu'une politique pareille soit possible après les élections, il faut qu'elle ait été préparée avant. Nous verrons donc avant peu si M. Poincaré a vraiment l'étoffe d'un chef de parti et d'un homme d'Etat.

Mais, quoi qu'il advienne de ces tentatives, elles ne peuvent tourner qu'au bénéfice du socialisme.

Si M. Poincaré et M. Deschanel échouent dans la politique réformiste

qu'ils annoncent de loin en loin, en termes ambigus, ce sera la suprême faillite. Et s'ils entrent résolument dans la voie des réformes sociales, ils accroîtront la force de la classe ouvrière sans lui arracher son haut idéal révolutionnaire.

Ils auront donc précipité la chute du système capitaliste.

Aussi est-ce avec une absolue confiance que nous saluons l'année qui s'ouvre et les élections qui approchent.

JEAN JAURÈS,
Député de Carmaux.

Mouvement gréviste dans le bassin houillier de Charleroi. — Arrestation de quatre grévistes. — Les mineurs sont calmes.

(De notre correspondant)
Charleroi, 5 janvier.

On signale, dans le bassin houillier de Charleroi, un mouvement de grève, provoqué par l'application du nouveau règlement des mines. Dans divers charbonnages, les ouvriers avaient demandé un suris pour la mise en vigueur du règlement, contre lequel ils avaient formulé des réclamations.

Comme il n'a pas été tenu compte de leurs observations, les mineurs de certains puits ont refusé de descendre.

Cette attitude des ouvriers est contraire à la décision de la Fédération des mineurs et ne peut que nuire au succès des revendications des travailleurs.

Aussi la Fédération des mineurs est-elle convoquée d'urgence pour jeudi 6 janvier à 9 h. 1/2, du matin, à la Maison du peuple de Charleroi-Nord (Roton), pour statuer sur les mesures à prendre.

Il est à remarquer que ces grèves partielles sont le résultat du manque d'organisation. On ne peut pas dire que la classe ouvrière soit syndiquée, elle n'est pas abandonnée le travail.

Au charbonnage de Trieu-Kaisin à Châtelineau, aux puits 4, 5 et 8, la moitié des ouvriers sont en grève, tandis qu'à un puits n° 10 les travailleurs sont au complet.

On nous signale une grève au puits n° 8 du Gouffre, mais nous n'avons pu contrôler la nouvelle; à Châtelle, à Ormont et à Heubier tout le monde travaille.

On nous signale une grève complète; à Noël Sart Calpart grève complète des 300 ouvriers du trait du jour.

Au puits de la Blanchisserie de Sacré Madama on nous signale 70 manquant.

Au charbonnage de Monceau Fontaine on nous signale une grève; nous avons voulu suivre notre habitude, nous renseigner directement sur le charbonnage; à notre demande de renseignements par téléphone on a refusé de répondre; nous tenons à signaler le fait afin que dans l'avenir, si une information erronée concernant un charbonnage, était publiée par le Journal, on ne puisse pas nous faire un reproche de n'avoir pas contrôlé les renseignements de notre correspondant.

C'est dans l'intérêt des intéressés que nous prions la précaution de contrôler nos informations par téléphone, quand c'est possible.

Nous constatons d'ailleurs que partout — sauf à Monceau Fontaine — notre intention est comprise et on nous renseigne avec empressement et politesse.

Cà & Là

LE LIT DES SOLDATS

Le lit du soldat varie beaucoup dans les différentes armées européennes, et peut-être serait-il possible d'y voir un reflet du caractère de chaque nation.

En Angleterre, le lit est dur; le soldat couche sur un matelas mince qui repose sur une toile tendue sur un cadre.

En Espagne, le soldat n'a qu'une paillasse, mais on lui donne un oreiller, deux draps, deux couvertures et une couverture rembourrée, quelquefois même un couvre-pied.

En Allemagne et en Autriche, il n'y a qu'une paillasse avec une ou deux couvertures, mais il n'y a ni draps ni matelas.

En Russie, il n'y a pas bien longtemps, les soldats couchaient tout habillés sur un lit de camp, mais maintenant on commence à leur donner des lits.

Le lit du soldat français est le meilleur de tous, avec sa couchette en fer ou en bois, une paillasse, un matelas de laine, deux draps, une couverture en laine brune et un couvre-pied pour l'hiver.